

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_074 : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE - ADHÉSION À L'ASSOCIATION ET À LA DÉMARCHE

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY, Messieurs Frédéric CABROLIER, Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_074 : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE - ADHÉSION À L'ASSOCIATION ET À LA DÉMARCHE

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est depuis longtemps une terre d'insertion socioprofessionnelle qui compte plus d'une douzaine de Structures d'Insertion par l'Activité Economique avec des statuts divers : Associations Intermédiaires, Ateliers Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire en Insertion.

L'ensemble de ces structures représente entre 150 et 180 postes équivalents temps pleins d'insertion par an. Ce sont donc plus de 250 personnes éloignées de l'emploi qui bénéficient de ces accompagnements.

De plus, l'Agglomération développe son propre plan d'accompagnement socioprofessionnel des publics éloignés de l'emploi, avec le soutien de financements du FSE. Elle cofinance aussi plusieurs actions du contrat de ville ainsi que des chantiers d'insertion et vient de s'engager sur le « Pass Numérique » pour lutter contre l'illectronisme des plus fragiles et sur la rédaction d'une charte locale d'insertion.

Par ailleurs, notre territoire bénéficie d'un maillage important d'équipements publics destinés à la population.

Enfin, il y a des projets, et, notamment, le Programme de Rénovation Urbaine « Cantepau demain » et une « recyclerie », au titre de l'économie circulaire et de la réduction des déchets à la source.

Malgré tout, notre territoire reste marqué par un halo persistant de pauvreté qui se traduit par une surreprésentation de foyers bénéficiaires du RSA et un chômage de longue durée qui augmente. Il y a aussi une tranche importante de publics quinquagénaires qui se retrouve aujourd'hui au chômage ; ces publics sont de potentiels chômeurs de longue durée contenu de la situation générale de l'emploi aggravée par la crise sanitaire.

Dans ce contexte, devenir un Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) apparaît donc comme une opportunité complémentaire dans notre offre globale d'insertion socioprofessionnelle pour nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi.

L'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » a été créée le 7 octobre 2016, pour aider au développement d'emplois à durée indéterminée et à temps choisi, pour tout chômeur de longue durée qui le souhaite, sur des activités répondant aux besoins divers des acteurs du territoire.

La loi du 29 février 2016 a permis à 10 territoires d'expérimenter le droit à l'emploi. Depuis le 14 décembre 2020, une nouvelle loi sécurise ces 10 premiers territoires et permettra d'étendre l'expérimentation à, au moins, 50 nouveaux territoires. Elle doit être mise en œuvre au plus tard au 1^{er} juillet 2021.

Le principe du cofinancement d'un territoire zéro chômeur est de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Un projet TZCLD passe par la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui peut être notamment une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ; le statut est commercial, une personne égale une voix et les membres sont associés dans l'intérêt d'un projet commun à caractère d'utilité sociale. Une SCIC permet d'associer toute personne physique ou morale, de droit privé ou public, en collègues : les salariés, les bénéficiaires et des entreprises, associations, financeurs.

Je vous propose que la Communauté d'agglomération :

- Adhère à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'exercice 2021 ; le montant de la cotisation annuelle est de 500€.
- Adhère au principe de la démarche et puisse postuler pour devenir un territoire zéro chômeur dans le cadre d'un appel à projet à venir.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 mars 2021,

VU l'avis de la commission « Développement économique et attractivité » du 8 avril 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE pour l'exercice 2021, l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » pour un montant de cotisation de 500€.

APPROUVE le principe d'adhérer à la démarche et de pouvoir postuler pour devenir un territoire zéro chômeur dans le cadre d'un appel à projet à venir.

AUTORISE la présidente à remplir toutes les démarches inhérentes à ce dossier et à signer.

DIT que les crédits pour l'adhésion 2021 à l'association, figurent au BP 2021 de la collectivité.

DIT que le renouvellement de l'adhésion sera délibéré chaque année.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL